

**RÈGLEMENT NUMÉRO 21-592 PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT
DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE) ET DE LEUR
PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

CONSIDÉRANT les dispositions législatives applicables en matière d'établissement des quotes-parts des dépenses de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains et de leur paiement par les municipalités, notamment celles apparaissant aux articles 975 et 976 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains concerne toutes les municipalités de celle-ci, sans exception;

CONSIDÉRANT que, lors de la session tenue le 24 novembre 2021, le conseil a adopté le budget de la Partie 1 pour l'exercice financier 2022, référence étant faite à la résolution numéro 21-11- [REDACTÉ] adoptée à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la tenue de la présente séance, le tout conformément au deuxième alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement et le règlement ont été rendus disponibles pour consultation sur le site Internet de la MRC des Maskoutains dès que possible après le dépôt ou l'adoption, conformément à la loi et aux dispositifs prévus par décrets ou arrêtés ministériels alors en vigueur en raison de l'état d'urgence déclaré par le gouvernement du Québec relié à la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT que des copies de règlement ont été rendues disponibles pour consultation dès le début de la séance au cours de laquelle il a été adopté, et ce, conformément au cinquième alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains du 24 novembre 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût, s'il y a lieu, ont été mentionnés par le préfet;

EN CONSÉQUENCE, par le présent règlement, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1- PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes font parties intégrantes du présent règlement.

ARTICLE 2- OBJET DU RÈGLEMENT

Pour l'exercice financier 2022, ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts pour les dépenses de la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains et les modalités de leur paiement par les municipalités.

De plus, lorsque cela est nécessaire, ce règlement détermine les critères de répartition de certaines dépenses.

ARTICLE 3- INTERPRÉTATION

3.1 Sont joints à ce règlement et en font partie intégrante les documents suivants :

- Annexe A : Partie 1 – Budget 2022 – Prévisions budgétaires à des fins fiscales – Dépenses et revenus;
- Annexe B : Établissement des quotes-parts 2022 – Partie 1 (incluant l'Annexe A) – Administration générale.

3.2 Pour les fins d'interprétation, les données apparaissant à l'une ou l'autre des annexes précitées ont priorité sur le texte des dispositions de ce règlement.

De plus, l'expression richesse foncière uniformisée doit être comprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

ARTICLE 4- MUNICIPALITÉS ASSUJETTIES

Toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains sont assujetties à la Partie 1 du budget, sans exception.

ARTICLE 5- RÉPARTITION DES DÉPENSES ET ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1

5.1 ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration de la Partie 1 sont réparties sur la base de la richesse foncière uniformisée de toutes et chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains.

Cette base de répartition vaut pour toutes les dépenses d'administration, à l'exception des dépenses suivantes :

a) Régime de retraite des élus :

Les contributions versées à la *Retraite Québec* pour les membres du conseil sont réparties de manière à être assumées intégralement par chaque municipalité dont le membre est inscrit au régime de retraite, en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ, c. R-9.3), et sont payables deux fois l'an.

b) Rémunération des élus :

Les dépenses relatives à la rémunération des élus sont réparties en parts égales entre toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains, sans égard à la richesse foncière ou à la population.

c) Cours d'eau :

- i) Les dépenses relatives aux travaux, incluant les honoraires sur les cours d'eau, sont payables par les municipalités bénéficiaires concernées et sont réparties en conséquence en proportion de leur bassin versant respectif;
- ii) La MRC des Maskoutains peut, pendant la durée de planification et de réalisation du projet, procéder à une ou plusieurs répartitions provisoires;
- iii) Pour les fins de cet article, les dépenses relatives à un cours d'eau comprennent tous les coûts, frais et honoraires encourus à toutes les étapes du projet, tant au niveau de la planification et de la gestion du projet qu'au niveau de la réalisation;

- iv) Sont comprises dans les dépenses relatives à un cours d'eau les sommes versées, le cas échéant, à des professionnels externes;
- v) Elles comprennent aussi les contributions exigées en relation avec le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains, à raison de 1 350 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres arpentés et additionné d'une somme de 2 050 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres de travaux réalisés, si le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains est nommé maître d'œuvre pour la réalisation desdits travaux;
- vi) Dès que la MRC des Maskoutains aura été nommée maître d'œuvre aux fins de réalisation des travaux, elle pourra facturer les sommes retrouvées au sous-alinéa v) de l'alinéa c) de cet article;
- vii) Les contributions, ainsi que la rémunération et les honoraires versés à des professionnels externes, par voie de ce règlement, constituent un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);
- viii) Les coûts des travaux d'arpentage prévus à la phase 1 « *Relevés de base du cours d'eau* », à la phase 2 « *Piquetage et bornage* » et à la phase 3 « *Arpentage de validation et plans tels que construits* » sont assumés à même le mode de tarification précité. C'est aussi le cas pour les services réguliers de l'ingénieur aux cours d'eau;
- ix) La rémunération ou les honoraires, le cas échéant, pour les mandats spéciaux ou additionnels doivent par ailleurs être facturés en sus des contributions exigées pour la gestion des cours d'eau, comme indiqué au présent article;
- x) De plus, des frais administratifs établis à 5 % sont ajoutés à toute facturation faite aux municipalités bénéficiaires, en vertu de cet article, et ces frais constituent également un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

d) Service 9-1-1 et télécommunication

- i) Les dépenses relatives au coût des licences radio détenues par la MRC des Maskoutains au nom de ses municipalités membres sont facturées à chaque municipalité concernée, au prorata du nombre de licences attribuées à chaque municipalité.
- ii) Les dépenses relatives à l'appel d'offres de services professionnels pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de Téléavertisseurs deux tonalités/voix en sécurité incendie, tel qu'adopté par la résolution numéro 21-09-329, et ce, pour une somme de 98 025 \$ ainsi qu'une somme de 27 717 \$ pour la réalisation de ce projet, pour un montant de 125 742 \$, faisant l'objet d'une quote-part versée par chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 1,404 \$, la population étant établie en vertu du *Décret numéro 1358-2020, daté du 16 décembre 2020 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, édition du 24 décembre 2020, n° 52A*;

e) La Moisson maskoutaine

- i) L'aide financière attribuée à *La Moisson maskoutaine*, pour un montant de 35 472 \$, fait l'objet d'une quote-part versée par chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 0,396 \$, la population étant établie en vertu du

Décret numéro 1358-2020, daté du 16 décembre 2020 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, édition du 24 décembre 2020, n° 52A;

ii) Les revenus perçus en excédent du montant de 35 472 \$ sont versés au fonds général de la MRC des Maskoutains et peuvent être utilisés à toutes autres fins.

f) Jeunes en santé

L'aide financière attribuée à *Jeunes en santé*, pour un montant de 3 000 \$, fait l'objet d'une quote-part versée par chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 0,033 \$, la population étant établie en vertu du *Décret numéro 1358-2020, daté du 16 décembre 2020 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, édition du 24 décembre 2020, n° 52A;*

5.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

a) Les dépenses relatives au soutien au développement économique excepté la partie du service d'immigration, pour un montant de 511 473 \$, font l'objet d'une quote-part à être versée par toutes et chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 5,71 \$, la population étant établie pour chaque municipalité en vertu du *Décret numéro 1358-2020, daté du 16 décembre 2020 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, édition du 24 décembre 2020, n° 52A.*

b) Les dépenses relatives au soutien de la partie du service d'immigration relatif au développement économique, pour un montant de 39 800 \$, font l'objet d'une quote-part à être versée par toutes et chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 0,4443 \$, la population étant établie pour chaque municipalité en vertu du *Décret numéro 1358-2020, daté du 16 décembre 2020 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, édition du 24 décembre 2020, n° 52A.*

5.3 AUTRES DÉPENSES

a) Les autres dépenses prévues au budget de la Partie 1, pour l'exercice 2022 sont financées à partir de diverses sources de revenus, autres que des quotes-parts, référence étant faite à l'Annexe A.

b) Nonobstant l'alinéa a) de cet article, advenant tout manque à gagner, une quote-part supplémentaire est établie en cours d'année et payable par les municipalités concernées, au même titre que les dépenses d'administration, sur la base de la richesse foncière uniformisée.

ARTICLE 6- TRANSMISSION DES QUOTES-PARTS

Sauf lorsque prévu autrement à ce règlement, les quotes-parts sont payables en trois versements et exigibles selon les pourcentages établis ci-dessous, aux dates suivantes :

- 33 %, le 15 mars 2022;
- 33 %, le 15 juin 2022;
- 34 %, le 15 septembre 2022.

ARTICLE 7- INTÉRÊT

À compter de la journée suivant la date de l'échéance de chacun des termes stipulés à l'article 6 du

présent règlement, est ajouté, à toute partie de versement impayé, des intérêts calculés au taux de 1 % par mois, soit 12 % annuellement.

Ce taux s'applique aussi pour toute autre demande de paiement faite par la MRC des Maskoutains en cours d'année.

ARTICLE 7- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ à Saint-Hyacinthe, le 8^e jour du mois de décembre 2021.

Signé à Saint-Hyacinthe, le 8^e jour du mois de décembre 2021.

_____, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	24 novembre 2021 (Rubrique 7-5)
Adoption du règlement :	8 décembre 2021 (Rés. 21-12-__)
Date de l'avis public :	__ décembre 2021 (Publication journal <i>Le Clairon</i> du __ décembre 2021)
Entrée en vigueur :	__ janvier 2022

ANNEXE A

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2022
DÉPENSES	
Conseil	
1 Rémunération élus	197 200 \$
2 Charges sociales - élus	11 240 \$
3 Frais de déplacement	6 000 \$
4 Frais de représentation (MRC)	3 000 \$
5 Congrès et colloques	3 000 \$
6 Adhésions et cotisations élus	175 \$
7	220 615 \$
Greffé	
8 Rémunération greffier	89 981 \$
9 Rémunération coord. gestion documentaire	66 189 \$
10 Rémunération archiviste	44 775 \$
11 Rémunération technicienne juridique	52 336 \$
12 Charges sociales	37 328 \$
13 Frais de déplacement	1 000 \$
14 Congrès et colloques	1 400 \$
15 Formation	2 500 \$
16 Adhésions et cotisations	2 500 \$
17	298 009 \$
Gestion administrative	
18 Rémunération directeur général	130 812 \$
19 Rémunération adjointe directeur général	103 415 \$
20 Rémunération personnel de secrétariat	53 977 \$
21 Rémunération personnel de secrétariat	37 784 \$
22 Rémunération personnel de secrétariat	-
23 Rémunération comptabilité	97 805 \$
24 Rémunération secrétariat et administration	31 589 \$
25 Rémunération secrétariat, compt. et administration	53 977 \$
26 Rémunération secrétariat, compt. et administration	43 182 \$
27 Rémunération - agent en communication	75 367 \$
28 Charges sociales	115 940 \$
29 Frais de déplacement	3 000 \$
30 Congrès et colloques	3 000 \$
31 Communications	5 000 \$
32 Frais de poste et transport	7 000 \$
33 Publicité et information	20 000 \$
34 Comptabilité et vérification	23 000 \$
35 Administration et informatique	22 000 \$
36 Formation	3 000 \$
37 Services juridiques	10 000 \$
38 Services professionnels externes - adm	10 000 \$
39 Services professionnels externes - communication	10 000 \$
40 Autres services professionnels	12 000 \$
41 Assurances	19 000 \$
42 Réceptions	10 000 \$
43 Abonnements et livres	5 000 \$
44 Adhésions et cotisations	18 000 \$
45 Location équipement de bureau	500 \$
46 Entretien et réparation équip.de bureau	10 000 \$
47 Fournitures de bureau	13 000 \$
48 Biens durables	15 000 \$
49 Autres biens non durables	2 000 \$
50 Subventions à des organismes	32 546 \$
51 Contribution financière Moisson Maskoutaine	35 472 \$
52 Contribution financière Jeunes en santé	3 000 \$
53 Affectation MADE (FRR-Volet 2)	30 000 \$
54 Affectation MADEES (FRR-Volet 2)	30 000 \$
55 Affectation Projets structurants (FRR-Volet 2)	50 000 \$
56 Contribution financière cadets	10 000 \$
57 Contribution Covid municipalités pr archives	34 000 \$
58 Frais bancaires	719 \$
59 Divers - administration	2 500 \$
60 Remboursement au fonds de roulement	15 081 \$
61 Fourniture de bureau (police, constats et cartes)	11 000 \$
62	1 218 666 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2022

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2022
Siège social	
63 Matières résiduelles	2 400 \$
64 Assurances	7 500 \$
65 Entretien ménager	29 280 \$
66 Entretien paysager	585 \$
67 Déneigement	4 000 \$
68 Entretien du siège social	50 000 \$
69 Carburant	225 \$
70 Électricité	22 000 \$
71 Biens non durables	500 \$
72 Divers	1 000 \$
73 Taxes services municipaux	11 500 \$
74 Intérêts sur dettes à long terme	- \$
75 Remboursement de capital	- \$
76 Frais de financement et d'escompte	2 000 \$
77	130 990 \$
Parcours cyclables	
78 Rémunération coordonateur	12 562 \$
79 Rémunération directeur services techniques	3 713 \$
80 Rémunération secrétariat	865 \$
81 Charges sociales	3 365 \$
82 Frais de déplacement	250 \$
83 Frais de poste et transport	50 \$
84 Publicité et information	500 \$
85 Congrès et colloque	250 \$
86 Services professionnels externes	5 000 \$
87 Formation	200 \$
88 Adhésions et cotisations	200 \$
89 Signalisation	300 \$
90 Fournitures de bureau	175 \$
91	27 430 \$
Politique de la famille	
92 Rémunération chargé(e) de projet famille	41 854 \$
93 Rémunération chargée MADA	20 928 \$
94 Rémunération - secrétariat	15 879 \$
95 Rémunération - agent de développement	56 548 \$
96 Charges sociales	26 841 \$
97 Frais de déplacement - famille	450 \$
98 Congrès et colloques	500 \$
99 Frais de poste et transport - Famille et D/S	100 \$
100 Publicité et promotion - Famille et D/S	1 200 \$
101 Services professionnels - impression graphisme - Famille et D/S	1 500 \$
102 Fournitures de bureau	500 \$
103 Frais de réception et autres - Familles et D/S	500 \$
104 Divers - Famille et D/S	1 500 \$
105 Prix Distinction famille	10 000 \$
106 Activité développement social	1 000 \$
107 Prévention de la criminalité - Intervenant de rue	36 459 \$
108 MADA - Frais de déplacement	1 250 \$
109 MADA - Honoraires professionnels	16 000 \$
110 MADA - Frais de rencontre	1 000 \$
111 MADA - Promotion et publicité	5 000 \$
112 MADA - Frais de poste	200 \$
113 MADA - Fournitures de bureau	500 \$
114 Développement et ruralité - frais de déplacement	250 \$
115 Développement et ruralité - Formation et congrès	300 \$
116 Développement et ruralité - Promotion et publicité	500 \$
117 Développement et ruralité - Fournitures de bureau	350 \$
118	241 109 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2022

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2022
Politique du Patrimoine	
119 Rémunération chargé(e) de projet	41 854 \$
120 Charges sociales	8 081 \$
121 Frais de déplacement	500 \$
122 Congrès et colloques	400 \$
123 Frais de poste et transport	100 \$
124 Publicité et information	1 200 \$
125 Serv. prof. / guide de rénovation	- \$
126 Serv. prof. / mise en valeur agricole	19 400 \$
127 Prix reconnaissance en patrimoine	- \$
128 Serv. prof. / Patrimoine dans le parc	- \$
129 Serv. prof. / 1 région 17 histoires	21 000 \$
130 Serv. prof. / projet de développement	- \$
131 Serv. Prof. / Appel de projets	3 300 \$
132 Serv. Prof / Mise en valeur paysage	- \$
133 Serv. Prof / collection photo ancienne	- \$
134 Archéologie	11 000 \$
135 Plateforme numérique de diffusion	25 000 \$
136 Formation	400 \$
137 Adhésions et cotisations	700 \$
138 Abonnements et livres	100 \$
139 Fournitures de bureau	200 \$
140 Divers	1 000 \$
141	134 235 \$
Service 9-1-1	
142 Communications	400 \$
143 Licences 9-1-1 - MRC	1 500 \$
144 Licences - municipalités	13 000 \$
145 Services professionnels (CAUCA)	2 500 \$
146 Loyer - antennes	2 500 \$
147 Entretien et réparation équipements	2 000 \$
148 Biens non durables	200 \$
149 Biens durables	1 000 \$
150 Cauca - exploitation	450 000 \$
151	473 100 \$
Sécurité incendie et civile	
152 Rémunération coordonnateur	48 704 \$
153 Rémunération secrétariat	7 290 \$
154 Charges sociales	13 186 \$
155 Frais de déplacement	1 500 \$
156 Frais de poste et transport	50 \$
157 Congrès et colloques	1 000 \$
158 Publicité et information	3 000 \$
159 Administration et informatique incendie	3 500 \$
160 Services professionnels externes	5 000 \$
161 Autres services professionnels externes	2 500 \$
162 Formation	500 \$
163 Formation Pompier	50 000 \$
164 Abonnements et livres	300 \$
165 Adhésions et cotisations	300 \$
166 Fournitures de bureau	500 \$
167 Divers	500 \$
168	137 830 \$
Fonds régional - Carrières et sablières	
169 Rémunération - directeur des serv tech	1 762 \$
170 Rémunération - techniques et autres	1 729 \$
171 Charges sociales	777 \$
172 Frais de déplacement	100 \$
173 Fournitures, biens durables et divers	250 \$
174 Contributions à des organismes municipaux	1 405 000 \$
175 Contribution MRC Haute-Yamaska	80 000 \$
176	1 489 618 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2022

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2022
Cours d'eau	
Rémunération - directeur	27 842 \$
177 Rémunération chargé de projet	75 367 \$
178 Rémunération secrétariat	20 297 \$
179 Rémunération Géomaticien	- \$
180 Rémunération coordonateur	25 123 \$
181 Rémunération surnuméraires / saisonniers	8 044 \$
182 Rémunération ingénieur	4 050 \$
183 Charges sociales	32 394 \$
184 Frais de déplacement	1 000 \$
185 Congrès et colloques	750 \$
186 Frais de poste et transport	1 000 \$
187 Communications	1 500 \$
188 Licenses radio	150 \$
189 Publicité et information	3 000 \$
190 Services juridiques	- \$
191 Entrepreneurs	600 000 \$
192 Assurances véhicule cours d'eau	1 000 \$
193 Formation	500 \$
194 Immatriculation matériel roulant	350 \$
195 Adhésions et cotisations	500 \$
196 Entretien et réparations matériel roulant	1 000 \$
197 Entretien équipements cours d'eau	500 \$
198 Entretien et rép. équip. bureau cours d'eau	2 000 \$
199 Essence matériel roulant	2 000 \$
200 Fournitures cours d'eau	1 000 \$
201 Fournitures de bureau	2 000 \$
202 Biens durables	500 \$
203 Divers	500 \$
204	812 367 \$
Bassin versant	
205 Rémunération - directeur	3 713 \$
206 Rémunération - secrétariat	2 593 \$
207 Rémunération - agente de liaison CE	56 914 \$
208 Rémunération - agente de liaison CE	56 914 \$
209 Charges sociales	26 165 \$
210 Frais de déplacement	1 500 \$
210 Congrès et colloques	100 \$
211 Frais de postes et transport	200 \$
211 Publicité et information	2 000 \$
212 Formation	300 \$
213 Réception	1 000 \$
214 Fournitures de bureau	500 \$
215 Subvention à des organismes	8 000 \$
216 Biens durables	1 500 \$
217 Divers	504 \$
218	161 903 \$
Matières résiduelles	
219 Services professionnels	25 000 \$
220	25 000 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2022

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2022
Urbanisme	
221 Rémunération directeur aménagement	83 554 \$
222 Rémunération technicien à l'aménagement	58 536 \$
223 Rémunération secrétariat	9 721 \$
224 Rémunération chargée de projet	27 903 \$
225 Charges sociales	37 479 \$
226 Frais de déplacement	800 \$
227 Congrès et colloques	1 000 \$
228 Services professionnels externes	104 000 \$
229 Services professionnels - ingénieur forestier	10 000 \$
230 Services professionnels - cour municipale	600 \$
231 Publicité et information	4 500 \$
232 Formation	1 500 \$
233 Abonnements et livres	800 \$
234 Adhésions et cotisations	1 800 \$
235 Fournitures de bureau	1 500 \$
236 Divers	2 000 \$
237	345 693 \$
Développement économique	
238 Rémunération conseillère économique	69 757 \$
239 Rémun. conseillère dévelop. Entrepren. Mentorat	56 546 \$
240 Rémunération conseiller financement	75 367 \$
241 Rém. Cons. Développ. agricole & agroalimentaire	62 803 \$
242 Rémunération conseiller financement industriel	62 803 \$
243 Rémunération agente de bureau	41 995 \$
244 Rémunération directeur immigration	71 501 \$
245 Rémunération agent immigration	57 299 \$
246 Rémunération agent immigration	51 051 \$
247 Rémunération agent immigration	44 925 \$
248 Rémunération agent immigration	28 886 \$
249 Rémunération agent immigration	28 886 \$
250 Charges sociales	130 364 \$
251 Frais directeur associé SHT	85 084 \$
252 Frais adjointe à la direction SHT	21 697 \$
253 Frais directeur développement industriel SHT	18 537 \$
254 Frais directeur développement commerciale SHT	23 404 \$
255 Frais conseiller aux communications SHT	25 307 \$
256 Frais agente administrative SHT	23 409 \$
257 Frais adjointe de bureau et réceptionniste SHT	20 808 \$
258 Frais directrice tourisme SHT	17 479 \$
259 Frais responsable accueil et expérience client SHT	9 988 \$
260 Frais conseillère tourisme d'affaires SHT	9 128 \$
261 Frais conseillères (3) à la destination SHT	8 323 \$
262 Frais de déplacement	8 678 \$
263 Frais de réception et représentation	12 195 \$
264 frais conseil adm	225 \$
265 Congrès et colloques	3 806 \$
266 Formation	8 100 \$
267 Communications	11 821 \$
268 Administration et informatique	9 742 \$
269 Adhésions et cotisations	6 344 \$
270 Publicité et information	15 000 \$
271 Outils promotionnels	27 750 \$
272 Services professionnels externes	18 651 \$
273 Autres services professionnels	11 500 \$
274 Frais de loyer	70 380 \$
275 Fournitures de bureau	13 017 \$
276 Bourses de la relève - Bourse	23 000 \$
277 Journée de l'emploi	85 000 \$
278 Formation conversation anglaise et espagnol	88 200 \$
279 Promotion Immigration	20 350 \$
280 Accompagnement Immigration	7 415 \$
281 Diverstiré en emploi Immigration	54 320 \$
282 Autres Immigration	10 965 \$
283 Divers	4 522 \$
284 Subventions à des organismes	52 500 \$
285 Bourses	1 500 \$
286	1 610 329 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2022

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2022
ARTERRE	
287 Rémunération agent de maillage ARTERRE	66 189 \$
288 Rémunération agent de maillage ARTERRE	59 592 \$
289 Rémunération agent de maillage ARTERRE	49 642 \$
290 Charges sociales	33 070 \$
291 Frais de déplacement	18 270 \$
292 Frais de réception et représentation	1 220 \$
293 Congrès et colloques	3 525 \$
294 Formation	3 650 \$
295 Communications	1 830 \$
296 Adhésions et cotisations	22 547 \$
297 Publicité et information	18 880 \$
298 Frais de loyer	6 090 \$
299 Fournitures de bureau	730 \$
300 Biens durables et immobilisation	1 830 \$
301 Divers	333 \$
302	287 398 \$
FLI	
303 Frais bancaires	1 000 \$
304	1 000 \$
FLS	
305 Frais d'intérêts FLS-FTQ	3 500 \$
306 Frais bancaires	150 \$
307	3 650 \$
Géomatique	
308 Rémunération	51 042 \$
309 Rémunération stagiaire	- \$
310 Rémunération secrétariat	849 \$
310 Charges sociales	12 225 \$
311 Frais de déplacement	300 \$
312 Communication	300 \$
313 Services prof. externes - soutien technique	2 000 \$
314 Services prof. externes - diffusion et hébergement	35 000 \$
315 Services professionnels - géomatique	10 000 \$
316 Congrès et colloques	450 \$
317 Formation	500 \$
318 Adhésions et cotisations	225 \$
319 Entretien et réparations équipement	250 \$
320 Fournitures de bureau	369 \$
321	113 510 \$
IMMOBILISATIONS	
322 Immobilisation	7 000 \$
323 Immobilisations - service 9-1-1	13 000 \$
324 Immobilisations - siège social	370 500 \$
325 Immobilisations - téléavertisseurs	250 742 \$
326 Immobilisations - siège social	25 000 \$
327	666 242 \$
328 TOTAL DÉPENSES	8 398 694 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2022

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)		BUDGET 2022
REVENUS		
329	Quote-part administration générale	1 407 719 \$
330	Quote-part rémunération des élus	208 440 \$
331	Quote-part La Moisson Maskoutaine	35 472 \$
332	Quote-part Jeunes en santé	3 000 \$
333	Soutien administratif partie 2	15 000 \$
334	Soutien administratif partie 3	13 501 \$
335	Soutien administratif partie 4	2 000 \$
336	Soutien administratif partie 8	5 000 \$
337	Soutien administratif partie 9	1 200 \$
338	Soutien administratif partie 11	150 \$
339	Soutien administratif partie 12	15 000 \$
340	Soutien administratif partie 13	1 976 \$
341	Soutien administratif partie 15	12 686 \$
342	Soutien administratif partie 16	935 \$
343	Soutien administratif - RIM	12 000 \$
344	Autres services évaluateurs	1 000 \$
345	Intérêts revenus partie 1	30 000 \$
346	Autres revenus - divers	223 815 \$
347	Subvention de fonctionnement	92 155 \$
348	Subvention Covid-19	100 000 \$
349	Subvention Covid-19 informatique	35 242 \$
350	Subvention Covid-19 archives	34 000 \$
351	Fonds Région Ruralité - Volet 2	110 000 \$
352		2 360 292 \$
Siège social		
353	Location et revenus d'occupation	9 000 \$
354		9 000 \$
Politique de la famille		
355	Subvention gouvernementale (MSP)	31 250 \$
356	Subvention FRR2 agent de développement	29 291 \$
357	Quote-part Partie 2 agent de développement	29 291 \$
358	Subvention ministère (famille)	41 480 \$
359	FRR-volet 2 - Projet structurant - Prévention de la criminalité	5 208 \$
360		136 520 \$
Politique du Patrimoine		
361	Droits d'auteurs	100 \$
362	Subvention gouvernementale MCC	25 000 \$
363		25 100 \$
Service 9-1-1		
364	Quote-parts téléavertisseurs	125 742 \$
365	Perception des redevances	475 000 \$
366	Licences radio	15 500 \$
367		616 242 \$
Sécurité incendie et civile		
368	Subvention formation pompier	50 000 \$
369		50 000 \$
Fonds régional - Carrières et sablières		
370	Imposition de droits	1 559 250 \$
371		1 559 250 \$
Cours d'eau		
372	Services de gestion	136 000 \$
373	Entrepreneurs	600 000 \$
374	Frais administratifs	36 800 \$
375	Permis de cours d'eau	1 000 \$
376		773 800 \$
Bassins versants		
377	Subvention FRR	25 000 \$
378		25 000 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2022

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2022
Urbanisme et développement	
379 Subvention	42 280 \$
380 Amendes - art 6.5 règlement des boisés	10 000 \$
381	52 280 \$
Développement économique	
382 Subvention développement économique (FRR)	208 399 \$
383 Quotes-parts développement économique (MRC)	511 473 \$
384 Quotes-parts Immigration	39 800 \$
385 Contribution du milieu Immigration	163 009 \$
386 Subvention Ministère Immigration	79 397 \$
387 Subvention autre FRR	13 000 \$
388 Emploi-Québec - Entente STA	33 000 \$
389 Emploi-Québec - Salon de l'emploi	85 000 \$
390 Revenus de services et autres	1 000 \$
391 Bourses - Relève agricole - Commandites	23 000 \$
392 Journée de l'emploi	30 000 \$
393 Formation conversation anglaise et espagnol	88 200 \$
394 Emploi Québec Immigration	58 896 \$
395 Mentorat	1 500 \$
396 FuturPreneur	350 \$
397 Revenus de gestion FLI / FLS	9 000 \$
398 Bourses Oseentreprendre	1 000 \$
399 Subvention MEI	180 000 \$
400 Remboursement frais salaires SHT	36 071 \$
401 Commandites projets spéciaux	50 000 \$
402	1 612 095 \$
ARTERRE	
403 Subvention FRR volet 1	229 918 \$
404 Subvention FRR volet 2 (MRC Maskoutain)	21 636 \$
405 Contributions autres MRC	35 844 \$
406	287 398 \$
FLI	
407 Revenus d'intérêts sur prêts (FLI)	45 000 \$
408 Revenus d'intérêts sur prêts (PAUPME)	10 000 \$
409	55 000 \$
FLS	
410 Revenus d'intérêts sur prêts	25 000 \$
411	25 000 \$
Géomatique	
412 Services tarifés	500 \$
413 Autres revenus (ortho-photos)	500 \$
414	1 000 \$
415 TOTAL REVENUS	7 587 977 \$
416 Surplus (déficit) - avant affectation	(810 717) \$
AFFECTATION ET EMPRUNT À LONG TERME	
417 Affectation surplus affecté Partie 1	125 000 \$
418 Affectation du surplus (partie 1)	25 000 \$
419 Affectation du surplus (partie 1)	25 000 \$
420 Affectation du surplus (partie 1)	- \$
421 Affectation du surplus (partie 1)	38 567 \$
422 Affectation du surplus (partie 1)	10 000 \$
423 Affectation du surplus (partie 1)	175 000 \$
424 Affectation du surplus (partie 1)	91 000 \$
425 Affectation du surplus (partie 1)	6 000 \$
426 Emprunt à long terme / Siège social	370 500 \$
427 CFF aff réserves FIN & FDS réservés	(75 350) \$
428 Affectation du fonds de roulement	7 000 \$
429 Affectation du fonds de roulement	13 000 \$
430	810 717 \$
431 Surplus (déficit)	0 \$

ANNEXE B

ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2022

PARTIE I ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MUNICIPALITÉ	POPULATION	R.F.U. EN \$	R.F.U. EN %	PARTIE I						TOTAL PARTIE I 2022
				Administration	Récompense des élus	Développement économique 5,71 \$ / hab.	Missions Municipales 15,6 \$ / hab.	Service 911 et MRCommunication 1,46 \$ / hab.	Jeunes en santé 3,5 \$ / hab.	
Saint-Pie	5 729	953 868 701 \$	6,48%	91 187 \$	12 261 \$	32 713 \$	2 269 \$	8 043 \$	192 \$	146 664 \$
Saint-Damien	2 548	371 713 236 \$	3,00%	52 987 \$	12 261 \$	14 818 \$	1 016 \$	3 294 \$	86 \$	88 503 \$
Sainte-Madeleine	2 382	270 212 006 \$	1,78%	25 055 \$	12 261 \$	13 670 \$	906 \$	3 211 \$	77 \$	44 582 \$
Sainte-Marie-Madalène	2 647	576 242 800 \$	3,79%	53 407 \$	12 261 \$	16 827 \$	1 167 \$	4 137 \$	99 \$	87 808 \$
La Présentation	2 547	684 710 345 \$	4,51%	61 461 \$	12 261 \$	14 543 \$	1 009 \$	3 275 \$	85 \$	94 534 \$
Saint-Henri	57 302	8 363 765 124 \$	55,07%	775 104 \$	12 261 \$	327 194 \$	22 491 \$	80 438 \$	1 918 \$	1 219 666 \$
Saint-Dominique	2 677	520 973 904 \$	2,42%	48 285 \$	12 261 \$	15 286 \$	1 060 \$	3 758 \$	90 \$	80 740 \$
Saint-Valérien-de-Milton	1 788	335 714 992 \$	2,21%	31 114 \$	12 261 \$	10 209 \$	708 \$	2 510 \$	60 \$	56 802 \$
Saint-Léonard	3 064	482 786 205 \$	3,18%	44 745 \$	12 261 \$	17 495 \$	1 212 \$	4 201 \$	103 \$	80 118 \$
Saint-Denis	1 426	355 576 159 \$	2,54%	32 945 \$	12 261 \$	8 200 \$	563 \$	2 516 \$	48 \$	56 049 \$
Saint-Hélène-de-Baget	1 675	339 253 994 \$	2,19%	30 886 \$	12 261 \$	9 564 \$	663 \$	2 751 \$	36 \$	55 781 \$
Saint-Fiacre	1 251	399 053 067 \$	2,63%	36 985 \$	12 261 \$	7 714 \$	535 \$	1 896 \$	45 \$	59 436 \$
Saint-Hartha-Sud	863	328 590 631 \$	2,10%	30 454 \$	12 261 \$	4 928 \$	342 \$	1 211 \$	29 \$	49 225 \$
Saint-John	1 007	242 712 092 \$	1,61%	30 097 \$	12 261 \$	4 460 \$	597 \$	2 115 \$	50 \$	52 330 \$
Saint-Bernard-de-Michaudois	1 094	239 476 560 \$	1,58%	22 195 \$	12 261 \$	3 392 \$	215 \$	814 \$	20 \$	38 517 \$
Saint-Louis	722	204 467 985 \$	1,35%	19 043 \$	12 261 \$	4 123 \$	286 \$	1 014 \$	24 \$	36 751 \$
Saint-Marc-de-Richelieu	324	215 576 981 \$	1,40%	19 707 \$	12 261 \$	2 992 \$	208 \$	756 \$	18 \$	35 017 \$
TOTAL	92 473	13 188 832 236 \$	100,00%	1 407 732 \$	208 437 \$	611 473 \$	35 472 \$	125 742 \$	3 080 \$	2 281 846 \$

Note 1: Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif, tenant compte que ce n'est pas toujours la RFU qui est utilisée pour certaines dépenses.